**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DES APPALACHES**
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE**
**DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité,*

*QUE :*

*Le conseil de la municipalité a adopté le règlement numéro 2021-08-271 «Règlement sur le contrôle et de suivi budgétaires et délégant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats» lors de la séance du 2 août 2021.*

*Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce cinquième jour du mois d'août deux mille vingt et un.*

Sylvie Mercier
*Directrice générale / secrétaire-trésorière*